

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'inviter les directeurs du Grana-Tronc à en venir à une entente avec les propriétaires des immeubles situés à l'angle des rues Ste-Elizabeth et Acorn, qui se sont déjà opposés à la construction de ladite ligne d'embranchement à cause de la dépréciation de la valeur de leurs propriétés.

53.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la requête des propriétaires demandant l'inscription de la Montée du Zouave, quartier St-Louis, dans le répertoire des rues, comme rue publique.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que la Montée du Zouave, quartier St-Louis, soit inscrite et décrite dans le répertoire des rues, comme rue publique, conformément à l'article 410 de la charte de la Cité. (M. l'échevin Ward dissident).

54.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que la rue Drolet, à partir de l'avenue Laurier jusqu'à l'avenue Carmel, quartier St-Denis, soit inscrite et décrite dans le répertoire des rues comme rue publique, conformément à l'article 410 de la charte de la Cité.

55.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet des offres, faites par M. S.-D. Vallières et par la Succession Logan, de céder le terrain nécessaire pour l'ouverture du boulevard St-Joseph, à raison de 15c le pied.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un montant de \$11,580 soit affecté à l'achat des par M. S.-D. Vallières et par la Succession Logan, de céder pour l'ouverture du boulevard St-Joseph, à partir de la rue LaSalle jusqu'à l'avenue Papineau; et, de plus, recommandant que des actes de cession soient préparés en conséquence et que Son Honneur le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à les signer au nom de la Ville. (M. l'échevin Bumbray dissident).

56.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du protêt de la Succession Greaves contre l'action de la Ville à l'effet de construire un égout traversant une partie de sa propriété, laquelle est homologuée comme rue Bélanger.

Résolu: De référer ces documents au Département en Loi.

57.—De l'inspecteur de la Ville, demandant un crédit supplémentaire de \$1,200 pour la confection d'un trottoir permanent en dalles de pierre de New-York et coltar sur le côté Ouest de la rue Mackay, à partir de la rue Ste-Catherine jusqu'à la rue Sherbrooke, ordonné par le Conseil en 1907.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit supplémentaire de \$1,200 soit affecté à la confection dudit trottoir permanent; \$600 payables par les propriétaires intéressés et \$600 par la Ville.

58.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la requête de l'hon. T. Berthiaume, qui demande la permission de construire une voûte sous le trottoir en face de sa propriété, rue St-Justin, près de l'angle Sud-est de la rue Ste-Catherine.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que la permission soit accordée à M. l'hon. T. Berthiaume de construire une voûte sous le trottoir en face de sa propriété, sur la rue St-Justin, près de l'angle Sud-est de la rue Ste-Catherine, suivant le plan soumis, conformément au règlement No 49 et la section 2 du règlement No 362; et, de plus, qu'un acte notarié soit préparé en conséquence et que Son Honneur le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à le signer au nom de la Ville. Ledit acte devra être enregistré sur la propriété dudit T. Berthiaume.

59.—De l'inspecteur de la Ville, déclarant que le plancher et autres parties en bois du pont de la rue des Seigneurs, au-dessus du moulin O'Gilvie, menacent ruine et constituent un danger.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$677.90 soit affecté à la réparation de ce pont.

60.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la requête des citoyens demeurant dans le quartier Saint-Denis, qui demandent que la rue St-Arsène, à l'Ouest de la rue Dufferin, soit ouverte au public. Il déclare que cette partie de la rue St-Arsène ne fut pas incluse dans la liste des rues récemment cédées à la Ville par la "Amherst Park Land Co." et qu'elle n'apparaît pas comme rue sur le plan homo-

Resolved: That the City surveyor be instructed to invite the directors of the Grand Trunk to come to an agreement with the proprietors, corner of Ste. Elizabeth and Acorn streets, who have already opposed the construction of said branch line, on account of the depreciation in the value of their properties.

53.—From the City surveyor, anent the petition of proprietors asking that the Montée du Zouave, St. Louis ward, be inscribed in the street register as a public street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the Montée du Zouave, St. Louis ward, be inscribed and described as a public street, in the street register, according to article 410 of the City charter. (Ald. Ward dissenting).

54.—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that Drolet street, from Laurier to Carmel avenue, St. Denis ward, be inscribed and described as a public street in the street register, according to article 410 of the City charter.

55.—From the City surveyor, anent offers made by Mr. S. D. Vallières and the Logan estate, to cede the necessary ground for the opening of St. Joseph boulevard, at 15c per foot.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that a sum of \$11,580 be voted for the purchase of the lands offered by Mr S. D. Vallières and by the Logan estate for the opening of St Joseph boulevard, from LaSalle street to Papineau avenue; and recommending moreover that the deeds of cession be prepared accordingly, and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign same on behalf of the City (Ald. Bumbray dissenting).

56.—From the City surveyor, anent the Greaves estate's protest against the City for the construction of a sewer crossing part of this property which was homologated as Belanger street.

Resolved: That the documents be referred to the Law Department.

57.—From the City surveyor asking a supplementary appropriation of \$1,200 for the construction of a permanent sidewalk with New-York flagstone and coal tar on the west side of Mackay street, from Ste.Catherine to Sherbrooke street, ordered by Council in 1907.

Resolved: That a report be made to Council recommending that a supplementary appropriation of \$1,200 be voted for the construction of a permanent sidewalk; \$600 payable by interested proprietors and \$600 by the City.

58.—From the City surveyor, anent the petition of Hon. T. Berthiaume asking permission to construct a vault under the sidewalk in front of his property, St Justin street, near the south-east corner of Ste. Catherine street

Resolved: That a report be made to Council recommending that permission be granted to Hon. T. Berthiaume to build a vault under the sidewalk in front of his property on St. Justin street, near the southeast corner of Ste. Catherine street, as per the submitted plan, in accordance with by-law No 49 and section 2 of by-law No. 362; and, furthermore, that a notarial deed be prepared accordingly, and that His Worship the mayor and the City clerk be authorized to sign same on behalf of the City. The said deed to be registered on the property belonging to said Hon. T. Berthiaume.

59.—From the City surveyor, stating that the floor and other wooden parts of the Seigneurs street bridge, above O'Gilvie's mills, are falling into ruin and constitute a danger.

Resolved: That a report be made to Council, recommending that an appropriation of \$677.90 be voted to repair said bridge.

60.—From the City surveyor anent the petition of citizens living in St. Denis ward asking that St. Arsène street, west of Dufferin street, be opened to the public. The City surveyor stated that the said part of St. Arsène street was not included in the list of streets recently ceded to the City by the Amherst Park Land Co., and that it does not appear as a street on the homologated plan of the City;